



PLAN D'ÉPARGNE EN FONDS BAS

Constituez un patrimoine de façon ciblée et faites fructifier votre épargne.

Vous désirez constituer un patrimoine de manière simple et progressive ? Vous voulez obtenir à long terme un rendement supérieur à celui de votre compte - et pouvoir néanmoins disposer de votre argent en tout temps ? Vous souhaitez placer votre capital sur les marchés financiers selon des critères de durabilité ? Le plan d'épargne en fonds BAS est fait pour vous.

Vos avantages

De meilleures opportunités de rendement : Avec votre épargne régulière vous participez à l'évolution des marchés financiers et bénéficiez de perspectives de rendement supérieur à long terme.

Une large diversification : Vous investissez votre argent dans le Fonds de placement BAS, basée sur l'approche de durabilité la plus stricte de Suisse. Il investit dans des entreprises exemplaires sur le plan écologique, social et de la gouvernance - et qui sont financièrement attractives.

Des investissements réguliers : Avec le plan d'épargne en fonds, vous investissez régulièrement et indépendamment de la situation du marché, ce qui vous permet de constituer un patrimoine de manière systématique.

Grande flexibilité : À tout moment, vous pouvez effectuer des versements sur votre compte de fonds BAS, les suspendre ou faire un retrait. Vous décidez quand et avec quel montant vous constituez votre patrimoine.

Montant minimal peu élevé: Le plan d'épargne en fonds BAS vous permet d'investir régulièrement et aisément de petits montants dans le fonds de placement «ABS Living Values Balanced». Dès que le solde de votre compte de fonds BAS dépasse 200 francs, nous investissons l'avoir en compte dans le fonds de placement BAS. Le placement minimal est de seulement 100 francs par achat.

Conditions

Monnaie de référence	CHF
Fonds	ABS Living Values - Balanced Fund R Valeur: 46004505
Versements	Possibles à tout moment
Souscription	Les souscriptions se font le 10 de chaque mois. Si le 10 tombe un dimanche ou un jour férié, la souscription a lieu le premier jour ouvrable suivant.
Montant seuil	Les 200 premiers francs restent sur le compte de fonds. Les montants qui dépassent ce seuil sont investis automatiquement dès que le montant minimal de placement de 100 francs est atteint.
Retraits	Possibles en tout temps, minimum CHF 100, sans frais
Placement minimal	CHF 100
Commission d'émission	Aucune
Frais de dépôt	0,3% p. a., pas de minimum
Émoluments de transaction sur souscriptions de fonds (frais de tiers)	0,03% de l'ordre d'achat, mais au moins une partie des frais de tiers de CHF 25, qui sont répartis entre les investisseuses et investisseurs du mois correspondant.
Compte de fonds	Tenue du compte sans frais, rémunération selon publication
Bouclerement du plan d'épargne	Possible dans la semaine
Chances et risques	Le placement est soumis aux fluctuations de valeur habituelles du marché. Un horizon de placement d'au moins 5 ans est recommandé.
Décomptes	Décompte individuel pour chaque transaction
Extraits	Extraits annuels pour le compte de fonds et le dépôt-titres de fonds.
Informations	Grâce à l'e-banking BAS vous avez accès 24h sur 24 à votre plan d'épargne en fonds.

Ouvrir un plan d'épargne en fonds BAS

Nous sommes volontiers à votre disposition pour un conseil personnalisé et pour tout autre renseignement. Vous pouvez nous joindre aux heures de bureau habituelles.

Votre équipe de conseil à Lausanne : téléphone 021 319 91 00

Votre équipe de conseil à Genève : téléphone 022 907 70 00

Courriel : contact@bas.ch

